Mondercange, le 19/11/2025

Date d'affichage: 10/10/2025 Date d'enlèvement : 19/11/2025



Dossier EAU-AUT-25-0558 suivi par: Paula VENTURA

CERTIFICAT DE PUBLICATION - AFFICHAGE FINAL

Gestion des eaux dans le cadre de la mise en conformité pour

le PAP existant Z.A.R.E. Est/Ouest à Ehlerange

Requérant : SCHROEDER & ASSOCIES

pour le compte de : Syndicat intercommunal ZARE (Mr Luc Theisen)

Adresse - rue et N°: Z.A.R.E. ILOT EST

- Localité : L-4385 EHLERANGE

Commune: SANEM

Réf. Dossier - EAU: EAU-AUT-25-0558

Date - d'affichage: 10/10/2025 - d'enlèvement : 19/11/2025

Par la présente le collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Mondercange certifie, conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, que la demande d'autorisation a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 07/10/2025 de Madame la Ministre de l'Environnement, et dont détails ci-dessus, a été affiché et publié dans toutes les sections de la Commune de Mondercange pour une durée de 40 jours, à savoir du 10/10/2025 au 19/11/2025 inclusivement. Le dossier de la décision et les plans y afférents sont déposés au service sécurité et peuvent être consultés sur RV (tél: 550574-517).

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,

le secrétaire communal.

le bourgmestre.

Guy ROSEN

Jeannot FÜRPASS